



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 300

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT AUX ZONES 54102PB, 54177PB ET 54179HB**

**Avis de motion donné le 8 mars 2022
Adopté le 12 avril 2022
En vigueur le 27 avril 2022**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54102Pb, 54177Pb et 54179Hb situées approximativement à l'est de la rue de l'Académie, au sud de l'avenue Royale, à l'ouest de la rue Fargy et de l'avenue du Couvent et au nord de l'avenue Marcoux.

La zone 54178Mb est agrandie à même une partie des zones 54102Pb, 54177Pb et 54179Hb afin d'appliquer à ces parties du territoire les normes prescrites pour la zone 54178Mb.

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 300

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
RELATIVEMENT AUX ZONES 54102PB, 54177PB ET 54179HB**

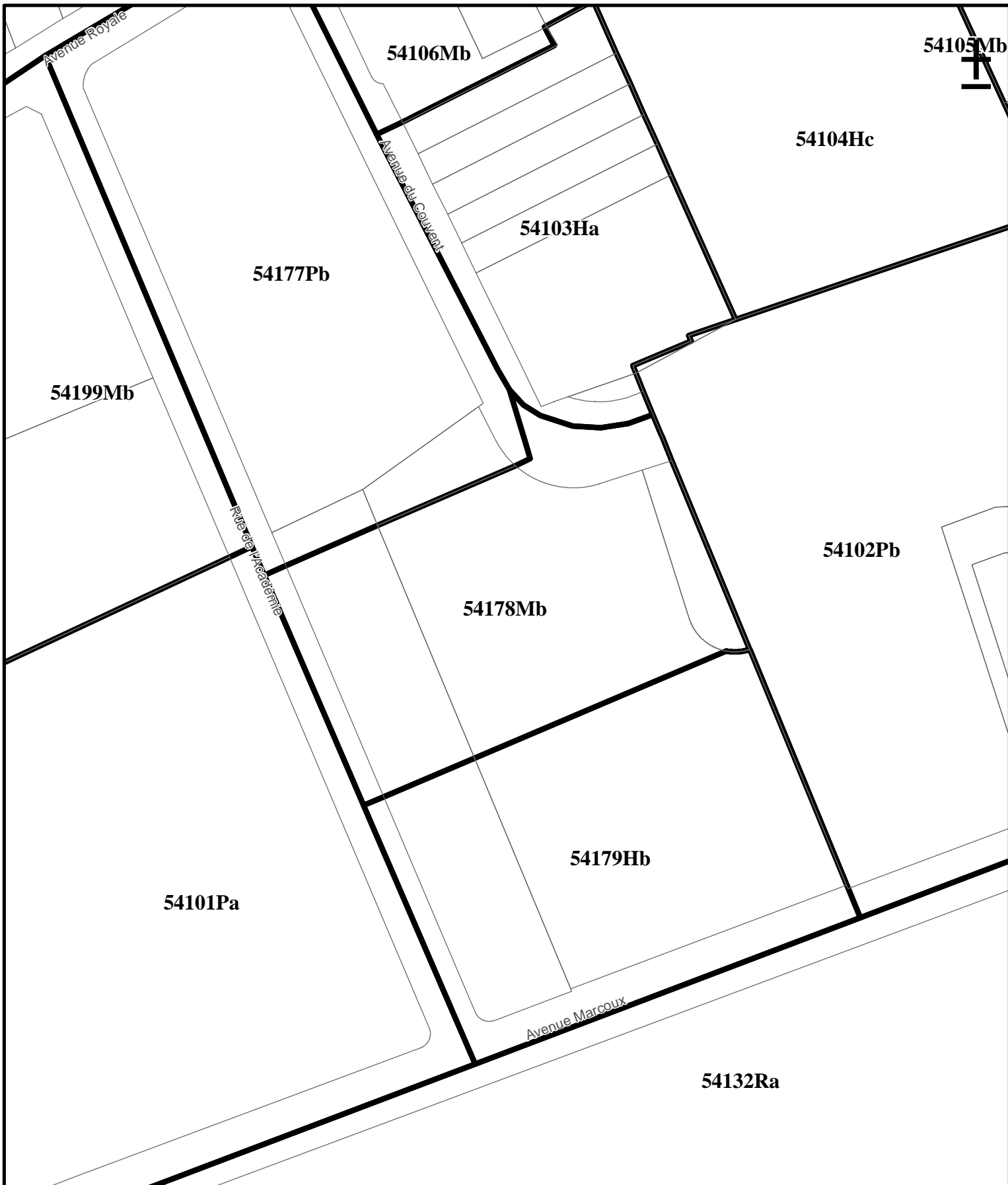
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA5Q54Z01, par l'agrandissement de la zone 54178Mb à même une partie des zones 54102Pb, 54177Pb et 54179Hb qui sont réduites d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA5VQ300A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA5VQ300A01



SERVICE DE LA PLANIFICATION
DE L'AMÉNAGEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA5Q54Z01

Date du plan : 2021-12-13
No du règlement : R.C.A.5V.Q. 300
Préparé par : S.R.

No du plan : RCA5VQ300A01
Échelle : 1:1 000

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54102Pb, 54177Pb et 54179Hb situées approximativement à l'est de la rue de l'Académie, au sud de l'avenue Royale, à l'ouest de la rue Fargy et de l'avenue du Couvent et au nord de l'avenue Marcoux.

La zone 54178Mb est agrandie à même une partie des zones 54102Pb, 54177Pb et 54179Hb afin d'appliquer à ces parties du territoire les normes prescrites pour la zone 54178Mb.